

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2022/011

SEANCE DU 01 MARS 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	29

Date de la Convocation

22/02/22

Date d’Affichage

08/03/22

Objet de la Délibération

**Modification du tableau des
emplois**

L’ an deux mille vingt-deux, le premier mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s’est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des loisirs , sous la présidence de **M. Christophe Tountevich, Maire.**

Présents : Mmes et TOUNTEVICH, JUMEL, TRIAES, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, MEYER, GOMES, RECH, LOUBEAU, MARC, PANAVILLE, LEROUX, DEGEILH, DOLAGBENU, MONFRAIX, SANDOVAL, SARICA.

Absents :

Mme GARCIA procuration à Mme LEROUX

Mme PEGUES procuration M AÏTA

Mme EVEN procuration à Mme PADRA

Mme RANCHET procuration à M. JUMEL

Mme DASSENOY procuration à M. SUC

Mme VITRICE procuration à M. SARICA

M. CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX

M. COMBLET procuration à M. TOUNTEVICH

Secrétaire : Mme LEROUX

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment l’article L.332-23.1 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l’application de l’article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant la nécessité de recruter un agent contractuel, sur le grade d’adjoint technique, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d’activité, pour une période de 6 mois, renouvelable une fois, et assurer la fonctions agent du service « Bâtiments » à temps complet.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des membres présents :

- Décide la création d’un emploi d’adjoint technique, à temps complet soit 35/35^{ème} à compter du 1^{er} mars 2022 pour une durée de 6 mois renouvelable une fois,
- Précise que cet emploi pourra être occupé par un contractuel,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Charge M. le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Ainsi fait et délibéré en Mairie

Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

M. le Maire,

Christophe Tountevich

